

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/25

NOMENCLATURE ACTES :

8.9 Culture

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint,

VU l'arrêté n° 192/2023/AG donnant délégation à Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU, pour signer les décisions et contrats ayant trait à la politique communale en matière de culture,

CONSIDERANT la volonté de la commune de reconnaître les partenaires du territoire comme des partenaires privilégiés,

DECIDE,

ARTICLE 1 - de signer une convention de partenariat avec le Forum dans le cadre du « Festival jeune public »,

ARTICLE 2 - la mise à disposition de locaux municipaux pour la diffusion de deux concerts se dérouleront comme suit :

- « Piaffou » - le jeudi 21 mai 2026 à 9h30 et 10h30 à la Maison de la Petite Enfance ;
- « Jackson Télémaque » - le mercredi 17 juin 2026 à 14h00 à l'Ecole de Musique Jackie Breton,

ARTICLE 3 - la mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Fait à Vauréal, le 17 avril 2026,

**Pour Monsieur le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjointe au Maire
Chargée des Affaires culturelles et de
la Vie associative**

Gaëlle SOULIER-SOTGIU



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

...**2.7.AVR.2026.**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir